

Louis Riel

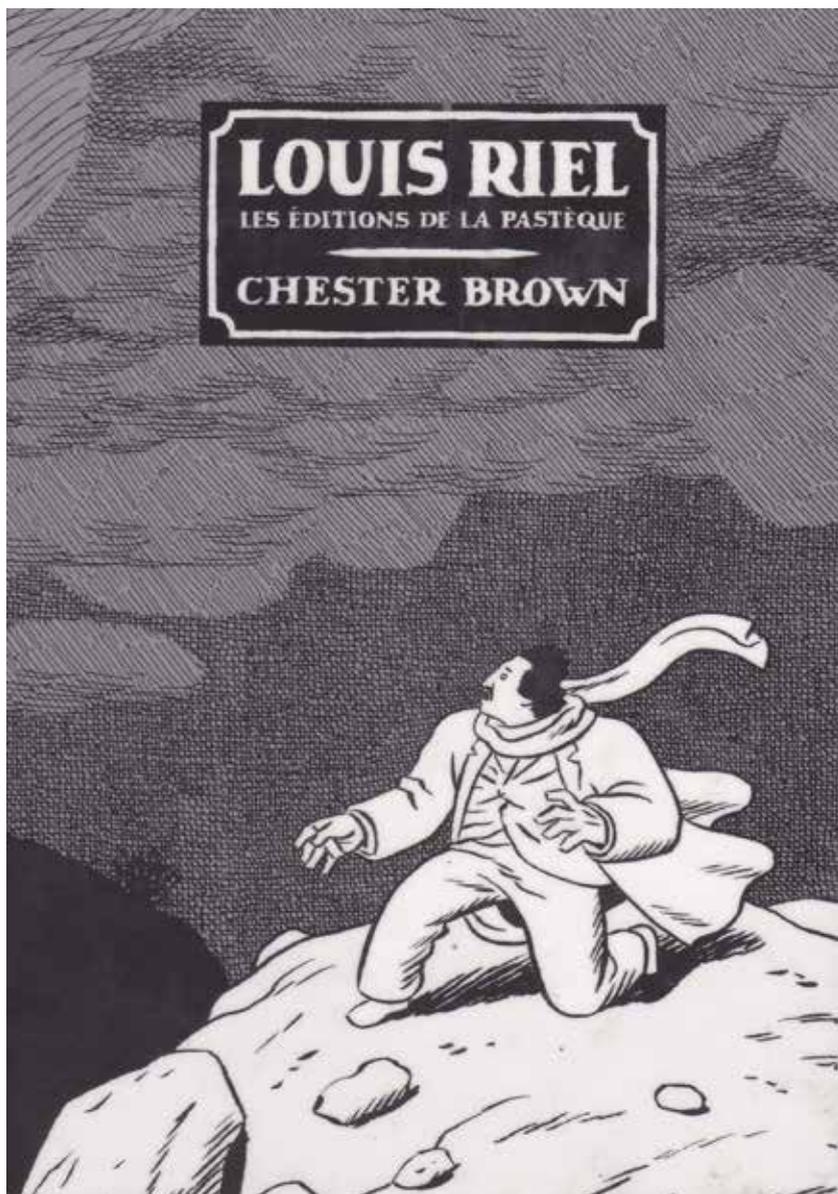
Par **Chester Brown** (extraits)

À la fin du XIX^e siècle, le territoire de la rivière Rouge est cédé au Canada, colonie de l'empire britannique. Cependant, les habitants catholiques, métis d'Indiens et de Français n'entendent pas à être gouvernés par la lointaine couronne d'Angleterre.

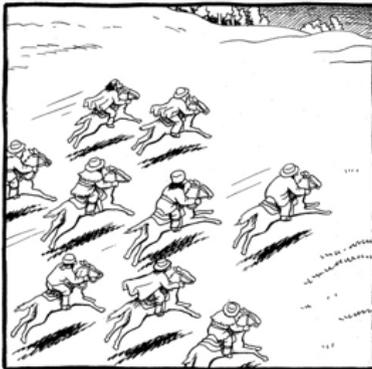
Louis Riel, chef charismatique et passionné, mène la Rébellion Métisse jusqu'à son terme, entre la folie et la mort. De la réconciliation à la lutte armée, cette aventure politique et humaine est une des pages les plus controversées de l'histoire canadienne.

++++++

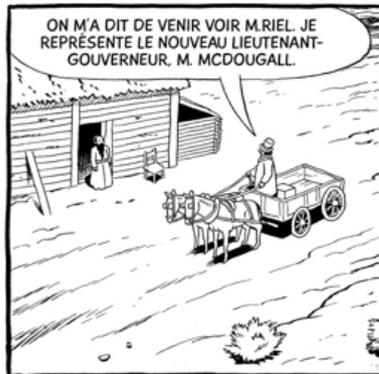
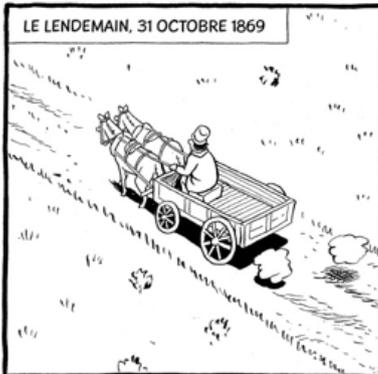
L'auteur et dessinateur Chester Brown est né en 1960 près de Chateauguay. Il est une des figures incontournables de la scène indépendante de la BD canadienne.





















Notes de l'auteur (extraits)

18:6 C'est probablement une exagération de la répartition linguistique. Dans un groupe de cette importance (seize ou dix-sept cavaliers), il y aurait eu presque à coup sûr au moins quelques personnes capables de parler anglais.

19:5 Pendant la confrontation, les Métis, ou du moins quelques-uns d'entre eux, démontèrent et piétinèrent la chaîne d'arpenteur du géomètre.

22:2 Cette lettre fut en réalité signée ainsi : « par ordre du président, John Bruce, Louis Riel, secrétaire ». Je n'ai pas dessiné Bruce dans l'histoire.

Les Métis élurent pour président un homme faible et rustre, du nom de John Bruce, tandis que Louis Riel fut élu secrétaire. [...] Chacun savait que Bruce ne serait qu'un pantin, et que seul Riel possédait l'éducation nécessaire, le sens de la mission et l'autorité qui faisaient défaut à Bruce. Riel [...] pensait probablement que, au vu du peu de temps qui s'était écoulé depuis son retour dans la colonie, il était préférable pour lui de prendre un rôle de second plan, au moins pendant quelque temps (Stanley, p.61)

Bruce quitta officiellement ses fonctions du président à la mi-décembre 1869.

22:6 McDougall passa effectivement la nuit à Pembina le 30 octobre. Cependant, le lendemain, il se hasarda avec son escorte à trois kilomètres de la frontière américaine, s'arrêtant à un poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson. McDougall espérait y demeurer jusqu'à ce qu'il fût autorisé à pénétrer dans la colonie de la rivière Rouge, mais des cavaliers métis le forcèrent à rebrousser chemin jusqu'à Pembina quelques jours plus tard.

23:5 Le père Noël-Joseph Ritchot (1825-1905) était né au Bas-Canada (le Québec actuel) et s'était installé dans la colonie de la rivière Rouge en 1862.

41:1 D'après Siggins, Riel demanda 1000 livres et trouva 1090 livres dans le coffre-fort (Siggins, p. 129). Bumsted affirme que le montant demandé était de 10 000 livres et que les Métis partirent avec « tout l'argent contenu dans les coffres de la Compagnie de la Baie d'Hudson ». (Bumsted, p. 105-106)

41:5 Fin 1869, le premier ministre [du Canada] J. A. Macdonald envoya un « commissaire spécial », en la personne de Donald Smith, dans la colonie de la rivière Rouge. Smith était à cette époque l'intendant en chef de la Compagnie

de la Baie d'Hudson pour la région de Montréal. Il arriva dans la colonie en décembre, affirmant que sa mission consistait à informer « les gens, français et anglais sans distinction » des vues libérales du gouvernement canadien, afin qu'un transfert pacifique des territoires puisse être opéré (Bumsted, p. 121). Une autre de ses attributions de « commissaire spécial » (moins officielle) était de proposer des pots-de-vin.

Soupçonneux à l'égard du personnage, Riel tenta de faire saisir les papiers de Smith, espérant qu'ils contiendraient des informations susceptibles de l'incriminer, ou au moins de mesurer précisément le pouvoir que lui avait accordé Macdonald. Riel échoua à s'emparer des papiers, mais Smith déclara qu'il les lirait publiquement si le chef métis le convoquait à une réunion générale de toute la colonie. Ce fut la fameuse réunion en plein air du 19 janvier.

99:3 Le 27 décembre, J. A. Macdonald confia à Taché un effet à vue de 1000 \$ pour « les individus dont nous parlé » [...] En janvier 1872, après le départ de Taché de Montréal et tandis qu'il faisait route vers Sarnia, Taché reçut une lettre de George-Étienne Cartier déclarant qu'Ambroise Lépine devait également partir, et que par conséquent, la somme devait être divisée. [Riel et Lépine] réclamèrent 1000 \$ chacun, plus une rente mensuelle de huit à dix livres sterling chacun pour leur famille. (Bumsted, p. 232)

99:4 Taché et Riel eurent cette conversation en février 1871. Riel partit en exil aux États-Unis, avec Ambroise Lépine.

99:5 « Le 9 mars, le gouvernement de l'Ontario [...] annonça officiellement que l'on offrait 5 000 \$ de récompense pour la capture de Riel... une somme colossale, à une époque où un travailleur gagnait en moyenne 500 \$ par an. » (Siggins, p. 210)

139:1 Fin juillet 1884, Riel rencontra « douze chefs, dont Big Bear et Poundmaker ». (Siggins, p. 387-399)

Le traité n°6 [signé en 1876] contenait une clause exprimée dans des termes si vagues qu'elle allait devenir la plus controversée des dispositions du traité : « Dans l'éventualité où, postérieurement à ce traité, les Indiens seraient victimes d'une quelconque peste, ou famine générale, la Reine, pourvu que cela soit établi et certifié par son ou ses agents (s) indiens(s), fournirait aux Indiens une assistance d'un caractère et d'une envergure tels que déclarés nécessaires et suffisant par le surintendant-en-chef de Sa Majesté pour les Affaires indiennes,

*afin de soulager les Indiens de la calamité qui leur échoirait ».
(Beal et MacLeod, p. 57)*

Les Indiens croyaient que ce traité leur garantirait un apport de nourriture suffisant jusqu'à ce qu'ils soient assez bien établis comme fermiers pour assurer eux-mêmes leur subsistance. [...] Mais l'avis du gouvernement sur la question était radicalement différent, notamment au sujet de cette clause sur la famine. Les fonctionnaires gouvernementaux considéraient qu'il n'était pas de leur devoir de fournir des vivres, à moins d'une famine générale. Les Indiens des plaines étaient perpétuellement affamés depuis la brusque disparition des bisons. Ottawa, cependant, refusait de considérer la faim généralisée comme la famine à laquelle le traité faisait allusion. (ibid, p. 72)

Ce n'était pas le seul grief des Indiens. « Les chefs se plaignaient que leurs réserves fussent trop marécageuses [et] que le bacon qu'on leur fournissait habituellement causât le scorbut. » (ibid, p. 88) On leur avait promis des équipements agricoles et des animaux d'élevage, mais « le matériel et le bétail que les Indiens reçurent selon les dispositions de traité étaient d'une qualité tellement médiocre, que les Indiens, c'est compréhensible, avaient parfois refusé d'en prendre possession » (ibid, p. 63)

240:6 Les trois docteurs « furent nommés en secret [...]; tous étaient des employés du gouvernement fédéral ou lui étaient redevables, et aucun n'était expert dans le domaine de l'enquête » (Flanagan, 2000, p. 162). Deux des médecins jugèrent que Riel était sain d'esprit. Le troisième, le docteur François Xavier Valade, n'était pas de cet avis. Il en avertit Macdonald par télégramme. En présentant les conclusions des trois médecins à la Chambre des communes, Macdonald réécrivit le télégramme de Valade pour laisser penser que ce dernier était du même avis que ses deux confrères.

FIN DE L'HISTOIRE

Le shérif adjoint Gibson arriva à la porte de la cellule de Riel à 8 h 15. Réticent à accomplir sa tâche, il demeura devant la porte sans frapper, ni parler jusqu'à ce que Riel le remarque.

*Lentement, ils gravirent l'escalier vers la sortie qui menait à l'échafaud. Les deux prêtres récitèrent l'office des mourants. Tout en haut, Riel s'agenouilla de nouveau avec McWilliams, tandis qu'André lui accordait une dernière absolution [...]
Riel se leva. Le bourreau s'approcha et lui attacha les mains dans le*

*dos. André embrassa Riel. Et ils marchèrent ensemble vers l'échafaud.
(Stanley, p. 370-371)*

Louis Riel est mort par pendaison le 18 novembre 1889 à Régina pour trahison.

NDLR. L'histoire complète se trouve dans le livre de Chester Brown « Louis Riel », éd. de la Pastèque, 2012.



Louis Riel et le 1er gouvernement provisoire des Métis, 1869.
Courtoisie *Glenbow archives*.